AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0982
FR0014007XT1-FS0519

28 juin 2023

Déclaration de franchissements de seuils
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ARCHOS

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2023, la société Yorkville Advisors Global LP[1] (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 juin 2023, les seuils 5% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS[2] et détenir, à cette date, 6 944 444 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 6,06% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions (« OCA »).

[1] « *Invesment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé de 114 664 155 actions représentant 114 664 755 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière).